

Extrait du registre des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX

Date de convocation

25/06/2026

Date d'affichage

03/07/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le jeudi 2 juillet

Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
Présidence de : Mme Dias

Présents :

Mr LEFEBVRE, Mme GUENNETEAU, Mr MACHU, Mme CASTAN,
Mr LEPAYSAN, Mme CARON, Mr PINCHEDEZ, Mr PAPQUET, Mme
ANDERSON, Mr BRENGUES, Mr BARDIN, Mme LOPATA

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NIKIEL a donné pouvoir à Mme DIAS
Mme ANDERSON a donné pouvoir à Mme CASTAN
Mme BAGLIN a donné pouvoir à Mr MACHU
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

GUENNETEAU Edith a été élue Secrétaire

Mise à jour des éléments de confort impactant la taxe foncière

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prend en compte des éléments de confort des maisons et appartements imposés. Ces éléments de confort sont: le raccordement à l'eau courante, à l'électricité, la présence à minima d'un WC, d'un lavabo, d'une douche par salle d'eau et la présence de chauffage ou de climatisation.

Ces éléments de confort sont traduits en équivalences superficielles (m²) définies par l'article 324 T de l'annexe III au code général des impôts et s'ajoutent à la surface pondérée du local imposé.

Chaque commune a, cette année, la faculté de décider la mise à jour automatique pour l'intégralité des locaux d'habitation de son territoire dont les éléments de confort jugés essentiels sont actuellement absents de leur évaluation foncière, bien qu'ils soient considérés comme courants dans la vie quotidienne de la quasi-totalité des Français.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser les services de la Direction Générale des Finances Publiques à procéder à la mise à jour des éléments de confort sur le territoire de la commune pour l'imposition 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**,:

14 voix POUR

1 voix CONTRE

– d'autoriser les services de la Direction Générale des Finances Publiques à procéder à la mise à jour des éléments de confort sur le territoire de la commune pour l'imposition 2027.

Monceaux, le 7 juillet 2026

Le Maire

DIAS Teresa

